

Franceville/Consommation

Plus de 4 tonnes de produits impropres détruits !

N.O. & ON

Franceville/Gabon

LA délégation provinciale de l'Agence gabonaise de sécurité alimentaire (Agasa) pour le Haut-Ogooué, dirigée par Davy Franck Ngouessi, a procédé vendredi 24 novembre dernier, à la destruction de plus de quatre tonnes de produits alimentaires et cosmétiques à risque, préalablement saisis dans les magasins de la place.

Cette opération de destruction a eu lieu à la décharge de Yéné, dans le quatrième arrondissement de Franceville, en présence du substitut du procureur de la République de Franceville, Rodrigue Ebang. Et, contrairement aux usages habituels, Davy Franck Ngouessi et ses collaborateurs ont, cette fois-ci, procédé à la dénaturalisation des biens à l'aide d'un engin, qui s'est chargé ensuite de les enfuir dans un trou profond, où les



Photo : Nadège Ontounou

Les produits impropres ont été retirés des commerces...

restes des produits détruits ont été enterrés.

Ces marchandises étaient de diverses natures : des produits secs (boîtes de conserves, riz, sel de cuisine...) saisis pour défaut d'étiquetage et absence d'iode, pour ce qui est du sel de cuisine dont la quantité était d'une tonne ; plus d'une centaine d'œufs périmés, trois tonnes de produits alimentaires divers (volaille, poisson, viande...), une

demi-tonne de produits cosmétiques et d'entretien saisis et détruits pour défaut de qualité et dépassement des dates limites de consommation.

Occasion donc pour le représentant de la loi d'attirer l'attention des commerçants de mauvaise foi, qui refusent de se débarrasser des produits périmés et continuent de les exposer dans les magasins. « La mise en vente des produits malpropres à la



Photo : Nadège Ontounou

... avant d'être réduits en pâte et enfouis par un engin.

consommation est une infraction prévue par la loi. Les indécents qui sont pris dans cette situation encourent des peines correctionnelles. Ils peuvent être déférés devant le parquet, et jugés devant le tribunal, conformément à la loi », a prévenu Rodrigue Ebang.

« Nous sommes-là pour garantir la sécurité des produits mis en consommation. Nous sommes à pied d'œuvre, conformément à la politique

publique qui nous a été assignée par le gouvernement, à savoir la sécurité sanitaire des produits et la sécurité phytosanitaire. Nous allons intensifier les contrôles sur le terrain, grâce au système de veille sanitaire qui a été mis en place par notre direction générale. Sur le volet pénal, nous allons bientôt présenter les récidivistes devant le parquet », a indiqué le directeur provincial de l'Agasa, sans donner davantage de préci-

sion sur ces poursuites envisagées.

En effet, cette approche consistant à seulement saisir et détruire les marchandises impropres à la consommation, sans jamais traduire les auteurs présumés des infractions, ni révéler leurs identités, ne semble pas dissuader les commerçants véreux de rompre avec leurs pratiques contraires à la loi. Aussi, peut-être serait-il enfin temps que les représentants du parquet de Franceville se donnent bien meilleure image que celle dans lesquels on les voit protégeant le visage dans un cache-nez dans une décharge publique, alors qu'ils sont déjà saisis de faits constitutifs d'un délit susceptible d'engendrer le pire aux consommateurs.

A terme, leur inaction pourrait être assimilée à des arrangements d'arrière-boutique avec les opérateurs économiques indécents, ce qui n'honorerait pas leur ministère.

Moanda/Cadre de concertation formalisé (étape 2)

Les conseillers renseignés sur les recommandations des études épidémiologiques

Claude-Médard MINKO

Moanda/Gabon

La 13e réunion du cadre de concertation formalisé de Moanda, qui s'est tenue le 9 novembre dernier, s'est poursuivie à l'Hôtel de Ville, le lendemain, à la faveur de la restitution aux élus locaux des recommandations de l'étude épidémiologique menée par le bureau d'étude Quanta médical.



Photo : Claude-Médard Minko

La Comilog était représentée par son directeur de la communication, André Massard.

LE cinquième point de l'ordre du jour de la 13e réunion du cadre de concertation formalisé, tenue le 9 novembre dernier à Moanda, faisait état de la présentation des recommandations des études épidémiologiques aux conseillers municipaux, départementaux ainsi qu'aux responsables des confessions religieuses de cette commune. Une exigence à laquelle se sont alors soumis les membres de la commission, le vendredi 10 novembre 2017, à la salle des fêtes de l'Hôtel de ville, en présence des élus intéressés. Sur les 24 recommandations du cadre de concertation formalisé, la 21e indique clairement qu'une enquête épidémiologique doit être réalisée à Moanda, pour évaluer l'impact sanitaire de l'exposition des populations au risque environnemental créé par l'exploitation du manganèse.

Cette vaste étude « environnement et santé » a été confiée au bureau d'études Quanta médical. « C'est la

première enquête épidémiologique du genre réalisée au Gabon », a indiqué le président du cadre de concertation, Wilfried Mbeng. Quanta médical recommande, entre autres, de ne pas utiliser des eaux non contrôlées comme boisson ou comme eau de cuisson ; d'établir une cartographie des expositions sur la zone industrielle ; mettre en place un suivi de santé spécifique des travailleurs, mais aussi réduire les envols de poussières au niveau de la mine et de la zone industrielle par arrosage plus fréquent en saison sèche. Enfin, réaliser des analyses à distance, après nettoyage des sites identifiés, comme des "hots spots manganèse", pour vérifier que tout est rentré dans l'ordre, afin d'attester de l'efficacité des mesures prises par répétition des analyses de la qualité de l'air. De même, le ministère de la Santé, en sa qualité de membre du comité de pilotage de l'enquête épidémiologique, a aussi formulé des recommandations, sur la base d'un avis technique. Il s'agit du



Photo : Claude-Médard Minko

Le bureau du cadre de concertation a dû faire œuvre de pédagogie...

nettoyage des foyers à haute teneur en manganèse, afin de réduire les risques sanitaires liés à une surexposition à ce minéral ; un suivi médical rigoureux des travailleurs des sites et de leurs familles respectives, avec des visites médicales systématiques dont il faudrait garder la traçabilité pendant au moins 10 ans ; enfin, collaborer avec le ministère de la Santé à l'ouverture d'un registre de surveillance des maladies en lien avec l'exposition au manganèse dans les formations sanitaires de la région.

Autant de recommandations qui ont nécessité des explications pour la compréhension des élus, surtout sur l'impact réel et, à terme, des conclusions de l'enquête épidémiologique. Mais aussi sur les autres recommandations ayant trait au bien-être des populations.

ARRÊT DES ACTIVITÉS. A titre d'exemple, comment faire respecter, auprès des populations environnantes de la rivière Moulili et celles de la zone dite de la gare, la

recommandation de l'étude Quanta médical relative à la non-consommation de l'eau non traitée, même pour la cuisson, si les 7e et la 16e recommandations du cadre de concertation formalisé ne sont pas encore réalisées jusqu'à ce jour ?

Ces deux recommandations indiquent qu'il faut mettre en place une gestion globale des eaux de Moanda (7e recommandation) et assurer l'accès des populations de la Moulili et de la gare en eau potable (16e recommandation). Car, malgré les efforts de livraison d'eau potable et de dépollution du lit de la rivière par la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog), soit 11 millions de tonnes de boue de manganèse retirée, le problème reste entier. Le même statu quo est observable au niveau de la 19e recommandation relative à l'encadrement et à l'orientation des activités agricoles hors de la zone industrielle de la rivière Moulili et de la gare. Les populations des dites zones et celle venant de la ville continuent leurs activités agricoles à ces endroits.



Photo : Claude-Médard Minko

... d'autant que les débats ont parfois été houleux...



Photo : Claude-Médard Minko

... avec les élus locaux.

La seule solution envisageable serait d'ériger une barrière qui va ceinturer toute la zone interdite à l'activité agricole et à la pêche, du fait des risques de pollution environnementale. Autre interrogation, l'arrosage des sites d'exploitation du manganèse, tel que recommandé par le bureau Quanta médical, sera-t-il assez efficace pour régler le problème des poussières de manganèse, compte tenu de la géographie en cuvette de la ville ?

Enfin, les conseillers se sont montrés préoccupés par la question du suivi des recommandations au cas où le cadre de concertation formalisé viendrait à arrêter ses activités. Une préoccupation également partagée par le président Wilfried Mbeng, qui pense que l'idéal serait que le cadre poursuive ses missions de contrôle de l'exécution des 24 recommandations, afin que chacun joue sa partition, pour le bien-être des populations de la ville de Moanda.